

## INSTALLATION DU COMITE DU SYANE

### suite au renouvellement des conseils municipaux en 2026

#### Collège des communes - Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

Le Comité du SYANE sera renouvelé à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

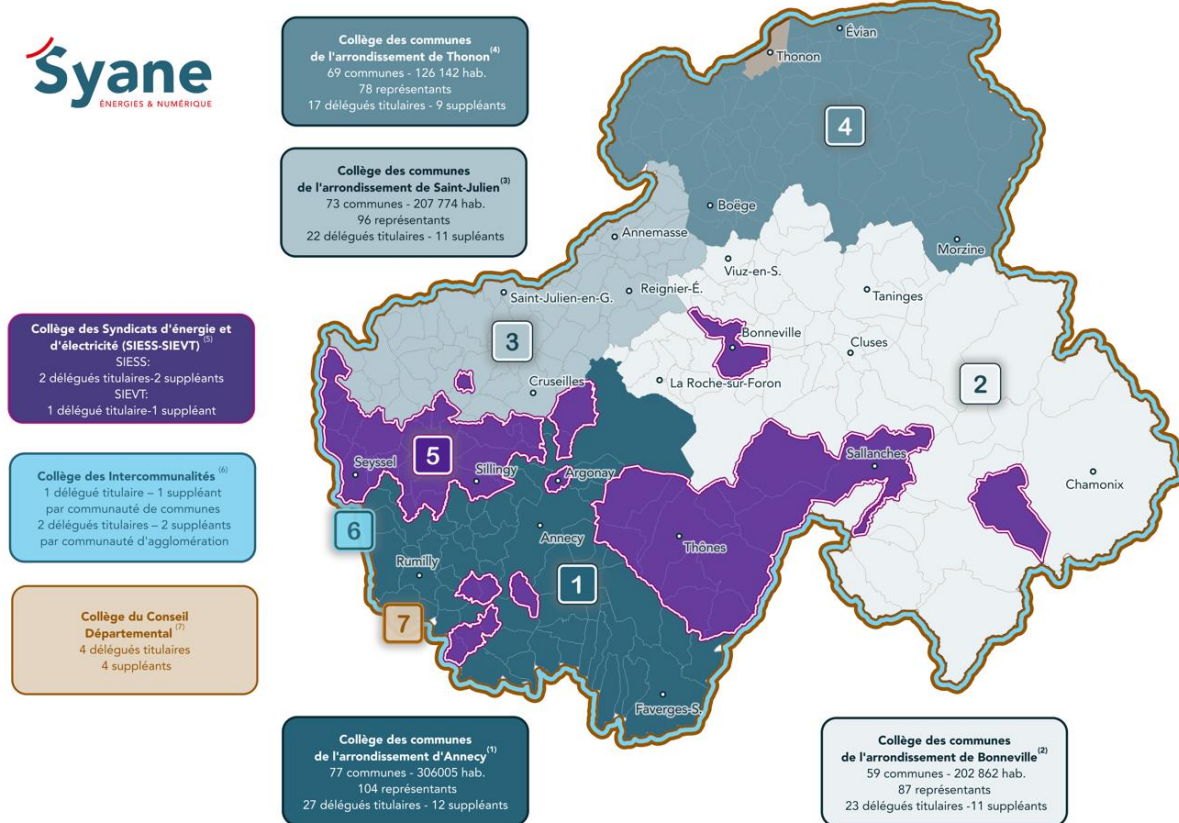
La composition du Comité est fixée conformément à l'article 7 de ses statuts révisés en date du 11 décembre 2025.

La procédure et le planning prévisionnel d'installation du Comité sont les suivants :

#### **1. Rappel du principe et des étapes de la procédure**

Le Comité est composé de délégués représentant 7 collèges :

Collège		Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Communes	Arrondissement d'Annecy	27	12
	Arrondissement de Bonneville	23	11
	Arrondissement de Saint-Julien	22	11
	Arrondissement de Thonon	17	9
Total Collège des communes		89	43
Département		4	4
Intercommunalités <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les Communautés de Communes adhérentes)</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les Communautés d'Agglomération adhérentes)</i>		19	19
Syndicats intercommunaux d'énergie et d'électricité <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Vallée de Thônes (SIEVT))</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS))</i>		3	3
TOTAL		115	69



Les délégués du Collège des communes sont élus en 2 étapes :

- **1<sup>ère</sup> étape** : chaque commune désigne un ou plusieurs représentants (suivant l'importance de sa population) au collège de son secteur géographique, selon la règle :

Communes < 3 500 habitants	1 représentant
Communes de 3 500 à 7 000 habitants	2 représentants
Communes de 7 001 à 13 000 habitants	3 représentants
Communes de 13 001 à 30 000 habitants	4 représentants
Communes de 30 001 à 100 000 habitants	5 représentants
Communes > 100 000 habitants	8 représentants

**Les représentants sont impérativement désignés parmi les membres du Conseil municipal.**

**365 représentants seront ainsi désignés sur les 4 collèges d'arrondissement.**

Collèges	Communes	Habitants	Représentants = référents
Annecy	77	306 005	104
Bonneville	59	202 862	87
St-Julien	73	207 774	96
Thonon	69	126 142	78
<b>Totaux</b>	<b>278</b>	<b>842 783</b>	<b>365</b>

**Ces représentants sont dénommés « référents du Syane ».**

➤ **2ème étape** : dans chacun des quatre arrondissements, les référents du Syane désignés par les communes se réunissent pour élire, en leur sein, les délégués au Comité, selon les règles suivantes :

- Nombre de délégués à élire (pour chacun des 4 arrondissements) :

Les communes sont regroupées par tranche de population.

Pour chaque tranche de population, la population totale des communes est cumulée.

Le nombre de délégués à élire au Comité est ensuite calculé conformément aux ratios suivants :

<b>Tranche de population</b>	<b>Population cumulée des communes de la tranche</b>	<b>1 délégué au Comité pour :</b>
Communes < 3 500 hab.	Population des communes < 3 500 hab.	6 000 habitants
Communes de 3 500 à 7 000 hab.	Population des communes de 3500 à 7 000 hab.	9 000 habitants
Communes de 7 001 à 13 000 hab.	Population des communes de 7 001 à 13 000 hab.	12 000 habitants
Communes de 13 001 à 30 000 hab.	Population des communes de 13 001 à 30 000 hab.	15 000 habitants
Communes de 30 001 à 100 000 hab.	Population des communes de 30 001 à 100 000 hab.	18 000 habitants
Communes > 100 000 hab.	Population de la commune > 100 000 hab.	21 000 habitants

Enfin, pour chaque tranche, un nombre de délégués suppléants est calculé sur la base d'un délégué suppléant pour deux délégués titulaires.

Avec règle d'arrondi inférieur ou supérieur (et 1 au mini si <1)

**Les délégués titulaires qui siègeront au Comité, ainsi que les délégués suppléants, sont élus par le collège, tranche par tranche, parmi les référents du Syane des communes de chaque tranche concernée.**

## 2. Planning prévisionnel d'installation du Comité

INSTALLATION DU COMITE DU SYANE  
après renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026

Date	Evènement
Dimanche 15 mars 2026	1er tour des municipales
Dimanche 22 mars 2026	2ème tour des municipales
Dimanche 29 mars 2026	Date limite d'élection des maires
Jeudi 30 avril 2026	Date limite de réception des noms des représentants des communes au sein du SYANE (=référénts du SYANE)
Mardi 19 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de BONNEVILLE
Jeudi 21 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de THONON
Mardi 26 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de SAINT-JULIEN
Jeudi 28 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur d'ANNECY

Date	Evènement
1er avril 2026 - 28 mai 2026	Désignation des délégués - EPCI, SIESS et SIEVT

Date	Evènement
Jeudi 11 juin 2026	Installation du Comité du SYANE - Election du Président - Election du Bureau - Fixation du nombre de VP - Election de la COP et de la CAO - Délégations du Comité au Bureau et Président - Indemnités de fonction du Président et des VP - Remboursement des frais de déplacement des délégués du Comité

Date	Evènement
Jeudi 25 juin 2026	1er Comité nouvellement constitué - Adoption du compte financier unique pour l'exercice 2025
	1er Bureau nouvellement constitué

### 3. Composition du Collège des communes - Arrondissement de Saint-Julien

Collège des Communes - Arrondissement de Saint-Julien						
Seuils	Nom de la commune	Population totale	Numéro du représentant (= référent du SYANE)	Nom	Prénom	Qualité
< 3.500 hab.	Allonzier-la-Caille	2 291	1			
	Andilly	1 032	2			
	Arbusigny	1 190	3			
	Archamps	2 411	4			
	Arthaz-Pont-Notre-Dame	1 744	5			
	Bassy	432	6			
	Beaumont	3 154	7			
	Bonne	3 394	8			
	Bossey	950	9			
	Cercier	748	10			
	Cernex	1 219	11			
	Challonges	623	12			
	Chaumont	567	13			
	Chavannaz	250	14			
	Chêne-en-Semine	559	15			
	Chênex	805	16			
	Chessenaz	245	17			
	Chevrier	766	18			
	Chilly	1 734	19			
	Clarafond-Arcine	1 092	20			
	Clermont	483	21			
	Contamine-Sarzin	747	22			
	Copponex	1 364	23			
	Cuvat	1 700	24			
	Desingy	789	25			
	Dingy-en-Vuache	833	26			
	Droisy	159	27			
	Éloise	956	28			
	Étrembières	2 709	29			
	Feigères	1 924	30			
	Franciens	584	31			
	Frangy	2 314	32			
	Jonzier-Épagny	960	33			
	Juvigny	654	34			
	La Muraz	1 070	35			
	Le Sappey	476	36			
	Lucinges	1 863	37			
	Machilly	1 189	38			
	Marlioz	1 075	39			
	Menthonnex-en-Bornes	1 139	40			
	Menthonnex-sous-Clermont	828	41			
	Minzier	1 102	42			
	Monnetier-Mornex	2 410	43			
	Musièges	428	44			
	Nangy	1 795	45			
	Neydens	2 274	46			
	Pers-Jussy	3 332	47			
Présilly	1 132	48				
Saint-Blaise	392	49				
Saint-Germain-sur-Rhône	656	50				
Savigny	1 071	51				
Scientrier	1 290	52				
Seyssel	2 414	53				
Usinens	453	54				
Vanzy	357	55				
Vers	993	56				
Villy-le-Bouveret	672	57				
Villy-le-Pelloux	1 084	58				
Vovray-en-Bornes	557	59				
Vulbens	1 839	60				
> 3.500 & < 7.000 hab.	Ambilly	6 419	61			
			62			
	Collonges-sous-Salève	3 945	63			
			64			
	Crusilles	5 641	65			
			66			
	Saint-Cergues	3 935	67			
		68				
Valleiry	5 330	69				
		70				
Viry	5 898	71				
		72				
> 7.000 & < 13.000 hab.			73			
	Cranves-Sales	7 909	74			
			75			
			76			
	Gaillard	11 508	77			
			78			
			79			
	Reignier-Ésery	8 710	80			
			81			
			82			
Vétraz-Monthoux	11 151	83				
		84				
		85				
		86				
		87				
> 13.000 & < 30.000 hab.			88			
	Saint-Julien-en-Genevois	16 443	89			
			90			
			91			
			92			
> 30.000 & < 100.000 hab.			93			
	Annemasse	37 978	94			
			95			
			96			

Nombre total de représentants  
= référents du SYANE

207 774

96

#### **4. Synthèse du nombre de délégués au Comité à élire par les Collèges des communes**

Collège	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Nb total de représentants (=référents) à désigner	Nb de délégués titulaires à élire	Nb de délégués suppléants à élire
<b>Annecy</b>	77	306 005	104	27	12
A < 3.500 hab.	62	71 888	62	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	45 308	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	4	36 920	12	3	1
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 904	4	1	1
F > 100.000 hab.	1	134 985	8	6	2
<b>Bonneville</b>	59	202 862	87	23	11
A < 3.500 hab.	42	59 415	42	10	5
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	44 371	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	49 348	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	3	49 728	12	4	2
<b>St-Julien</b>	73	207 774	96	22	11
A < 3.500 hab.	60	73 253	60	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	6	31 168	12	3	1
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	48 932	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 443	4	1	1
E > 30.000 & < 100.000 hab.	1	37 978	5	2	1
<b>Thonon</b>	69	126 142	78	17	9
A < 3.500 hab.	62	79 262	62	13	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	5	29 310	10	3	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	2	17 570	6	1	1
<b>Total général</b>	278	842 783	365	89	43

#### **5. Autres renseignements**

Le Collège des communes de l'arrondissement de Saint-Julien sera réuni le :

**Mardi 26 mai 2026 à 17h45  
En mairie de Saint-Julien-en-Genevois (Salle Arande)  
24, Grande Rue – 74160 Saint-Julien-en-Genevois  
(ouverture des portes à 17h30)**

Lors de cette réunion, le Collège élira ses délégués au Comité.

Chaque référent du Syane désigné par sa commune recevra une convocation personnelle avec la liste des référents (et leur fonction) membres du Collège, ainsi qu'un rappel du nombre de délégués titulaires et suppléants qui seront à élire pour chacune des tranches de population.

Les candidatures seront enregistrées en début de séance, lors de la réunion du Collège.

Une fois élus, les délégués seront convoqués pour l'installation du Comité du SYANE prévue le :

**Jeudi 11 juin 2026 à 17h30 au siège du SYANE**

Pour l'installation du Comité le 11 juin 2026, seuls les **délégués titulaires** seront convoqués. Les **délégués suppléants** seront invités aux réunions du Comité ultérieures à la séance d'installation.

Lors du Comité d'installation, seront élus le Président et un Bureau composé de 30 membres.

L'exécutif (Vice-Présidents) sera élu par le Bureau, lors d'une séance programmée le 25 juin 2026.

Le Comité se réunit au moins 5 fois par an.

Le Bureau se réunit environ 9 fois par an.

Il est prévu de créer différentes Commissions et groupes de travail :

- Commission d'appel d'offres (CAO),
- Commission d'ouverture des plis (COP),
- Commissions spécialisées (Affaires générales, Maîtrise de l'énergie / Energies renouvelables, Réseaux secs et Eclairage public, Communications électroniques...).